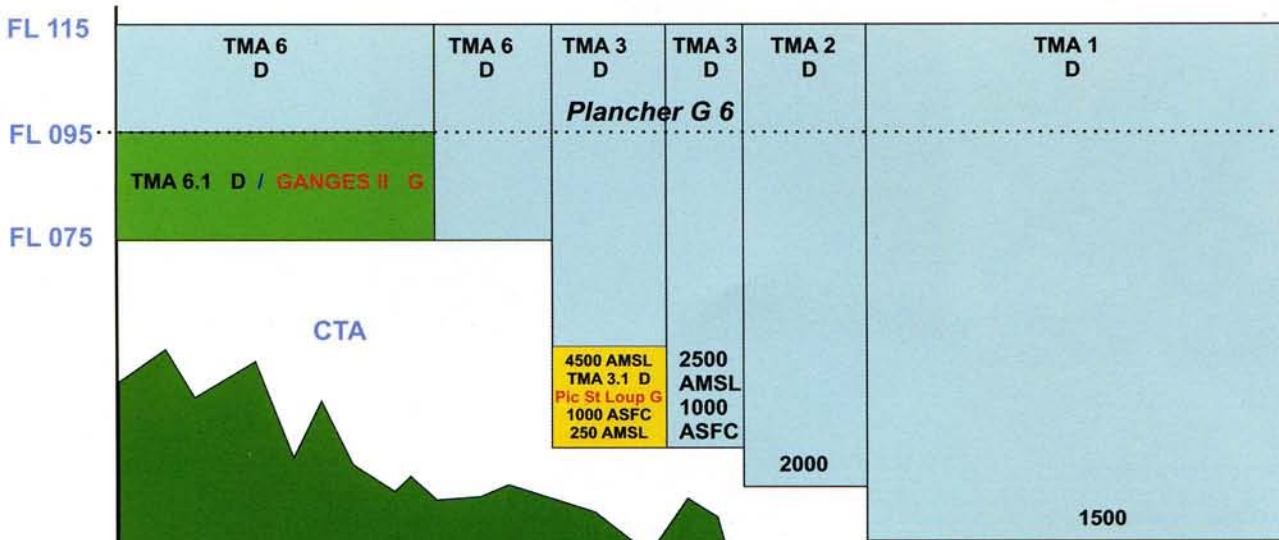
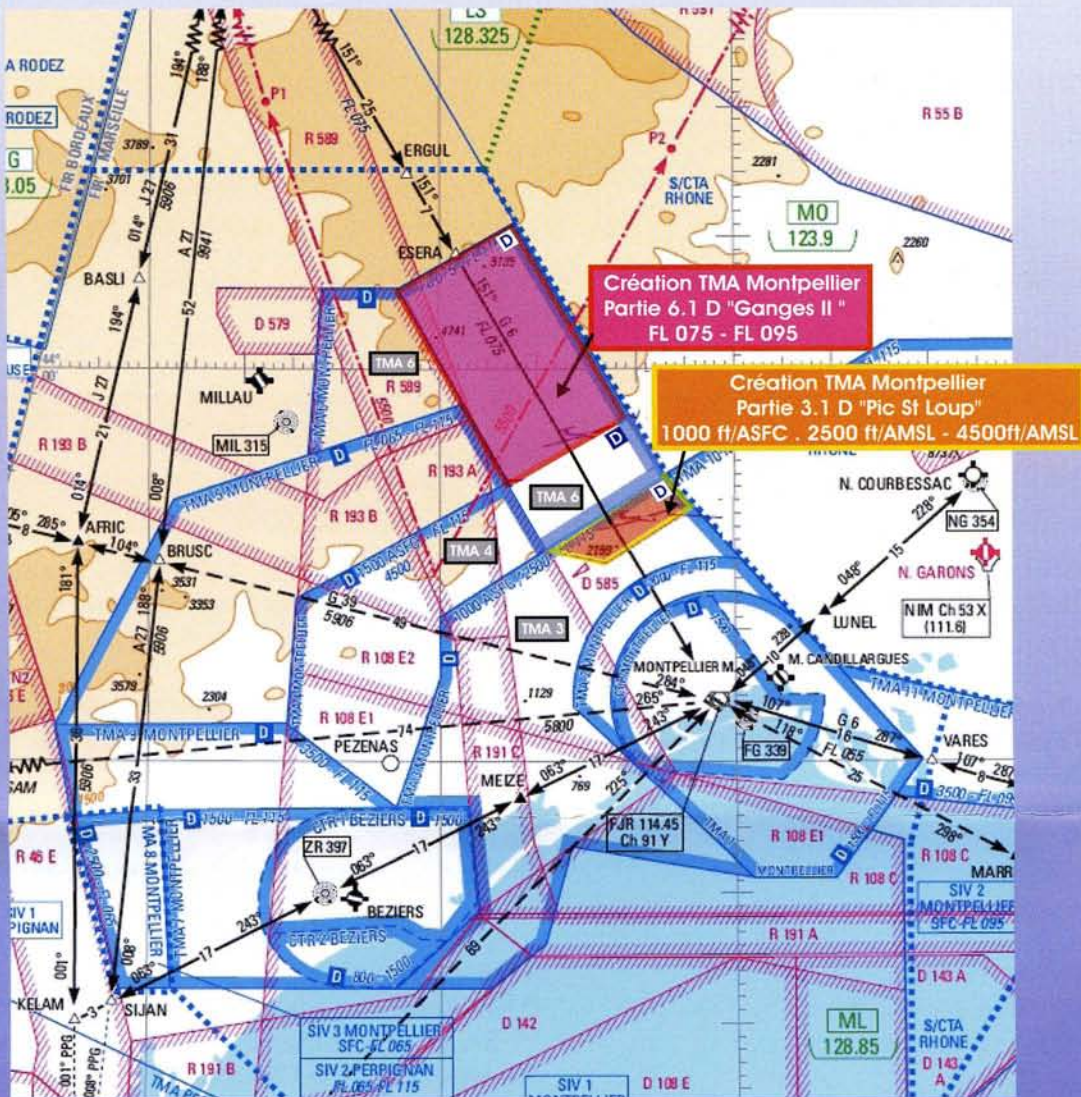


# Evolution de la TMA Montpellier

DSNA



ESERA

SIMAR

FJR

# Evolution de la TMA de Montpellier

DSNA

La nouvelle réglementation aérienne a conduit à supprimer les secteurs d'activité vélivole.

Ces secteurs, à caractère dérogatoire, disparaissent au profit de nouveaux espaces découpés dans la TMA de Montpellier autorisant ainsi la poursuite de ces activités tout en maintenant un plus haut niveau de sécurité.

## Ce qui change

Avant le 25 octobre 2007

A partir du 25 octobre 2007

### Secteurs dérogatoires

Activation demandée par un club vélivole

### Activité

Résevée aux planeurs, transits possibles pour les autres VFR après contact radio avec Montpellier-Méditerranée

### Non activité

TMA de classe D :

Clairance obligatoire pour pénétrer

### Information

Activité annoncée sur ATIS

Montpellier 124.125 Mhz

### Partie TMA x.x + nom géographique

Déclassement demandé par un club vélivole désigné

### Si planeurs

ouvert à tous : déclassement temporaire de l'espace de classe D en espace de classe G

### Pas de planeurs

Clairance obligatoire pour pénétrer

### Information

Déclassement annoncé sur ATIS Montpellier 124.125Mhz :

"TMA XX xx déclassée en G - Veille de la fréquence Montpellier Info 136.625 Mhz fortement recommandée"



### ⚠ Déclassement temporaire

Si lors d'un transit, vous avez un doute, réécoutez l'ATIS.

Si le déclassement de la TMA vous concernant n'est plus annoncé, l'espace est à nouveau de classe D.

Contactez immédiatement Montpellier Info 136.625 Mhz



Organisme de montpellier

Aéroport de Montpellier-Méditerranée  
CS 10012 34137 Mauguio Cedex

Téléphone : 04 67 13 11 10  
Télécopie : 04 67 13 11 11  
[www.aviation-civile.gouv.fr](http://www.aviation-civile.gouv.fr)